

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 8 mars à 19 h 30 via l'application ZOOM et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

40-03-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant le point suivant à l'ordre du jour :

- 19- Affaires nouvelles
 - A) Journée internationale des femmes
- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 8 et 15 février 2021
- 3 - Demande de dérogation mineure de M^{me} Francine Déry et de M. Michel Gauthier
- 4 - Demande de dérogation mineure de M^{me} Émilie Gagné et de M. Éric Morissette
- 5 - Demande de P.P.C.M.O.I. de M^{me} Audrey Paradis
- 6 - Offres d'achat de deux (2) terrains – développement résidentiel
- 7 - Phase 2 parc de planche à roulettes – rapport des soumissions
- 8 - Règlements relatifs à la sécurité publique – nominations diverses
- 9 - Projet de bonification de la Véloroute des Bleuets – entente de permission avec Hydro-Québec
- 10 - Modifications aux règlements d'urbanisme – mandat de préparation
- 11 - Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes – liste des arriérés
- 12 - Correspondance
- 13 - Rapports des comités
- 14 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-03
- 15 - Politique de location et d'utilisation de certains espaces et équipements municipaux
- 16 - Demande de P.P.C.M.O.I. de M^{me} Valérie Boivin et de M. Gabriel Fortin – second projet de résolution
- 17 - Modifications au système de désinfection de l'eau potable – services d'ingénierie
- 18 - Projet de bonification de la Véloroute des Bleuets – entente de partage des coûts
- 19 - Affaires nouvelles
 - A) Journée internationale des femmes
- 20 - Période de questions
- 21 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 8 ET 15 FÉVRIER 2021

41-03-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 8 et 15 février 2021, tels que rédigés.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M^{ME} FRANCINE DÉRY
ET DE M. MICHEL GAUTHIER

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier.

M^{me} Francine Déry et M. Michel Gauthier ont fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement projeté d'un lot d'une profondeur de 50 mètres alors que l'article 5.6 du règlement numéro 2018-465 requiert une profondeur minimale de 75 mètres.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser un lotissement d'une profondeur de 50 mètres par M^{me} Francine Déry et M. Michel Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est compris à l'intérieur d'un îlot déstructuré et que cet îlot a été constitué selon les limites des terrains existants sans tenir compte de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande exigerait de la part de la demanderesse le dépôt d'une demande à la CPTAQ car pour respecter la profondeur requise elle devra empiéter dans la zone agricole qui n'est pas incluse à l'îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté respecte la superficie minimale requise au règlement;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande;

42-03-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure de M^{me} Francine Déry et de M. Michel Gauthier permettant le lotissement d'un lot ayant une profondeur de 50 mètres au 721, rang des Îles.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M^{ME} ÉMILIE GAGNÉ
ET DE M. ÉRIC MORISSETTE

M^{me} Suzy Lessard résume le dossier.

M^{me} Émilie Gagné et M. Éric Morissette ont fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement de la résidence du 1163, rang Belle-Rivière dans le prolongement du mur avant contrairement à l'article 18.6 du règlement de zonage numéro 2018-464.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser l'agrandissement de la résidence dans le prolongement du mur avant sur une distance de 30 pieds aggravant ainsi l'empiètement en cour avant du 1163, rang Belle-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure relativement à l'empiètement de la construction qui a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.6 du règlement stipule que l'agrandissement d'une construction doit respecter la réglementation mais que tel agrandissement

peut empiéter dans une marge dans le cas où il est réalisé dans le prolongement d'un mur existant, ce qui est le cas pour la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce fait, il subsiste tout de même une dérogation par le fait que la construction est non perpendiculaire à la rue et que le prolongement de 30 pieds fera en sorte que l'empiètement dans la marge sera réduit;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement additionnel sera toutefois très mineur étant évalué à environ 15 centimètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne causera pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande;

43-03-21

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure déposée par M^{me} Émilie Gagné et de M. Éric Morissette pour la propriété sise au 1163, rang Belle-Rivière afin d'autoriser un agrandissement de 30 pieds en façade dans le prolongement du mur de la résidence existante.

5- DEMANDE DE P.P.C.M.O.I. DE M^{ME} AUDREY PARADIS

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité pour ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le second projet de résolution numéro 38-02-21 acceptant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présenté pour la propriété sise au 190, rue De Quen par M^{me} Audrey Paradis;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de résolution a été soumis à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée sur ce projet de résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par la fait d'accorder la demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est complet et répond aux critères établis dans le règlement numéro 2018-471, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement proposé pourrait être problématique pour la circulation de la rue De Quen;

44-03-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte le projet particulier de construction et d'occupation de l'immeuble sise au 190, rue De Quen déposé par M^{me} Audrey Paradis, en vue d'établir une ferme urbaine sur la propriété lequel devra respecter les documents déposés et ce à la condition que l'espace de stationnement prévu au projet soit réorienté afin que les véhicules stationnés sur la propriété puissent repartir de l'avant pour accéder à la rue De Quen.

6- OFFRES D'ACHAT DE DEUX (2) TERRAINS – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

La compagnie Construction JSD inc. signifie à la municipalité la volonté d'acquérir un terrain situé dans le nouveau développement résidentiel. Ainsi, une offre d'achat a été conclue et signée pour le terrain portant le numéro de lot 6 343 585 du cadastre, lequel est d'une superficie de 8 633.73 pieds carrés, au coût de 34 534.92 \$ plus taxes.

45-03-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre en faveur de la compagnie Construction JSD inc. le lot 6 343 585, pour un montant de 34 534.92 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 23 février 2021 et présentée à la municipalité, et que M. Émile Hudon, maire et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

M. Richard Jomphe signifie à la municipalité la volonté d'acquérir un terrain situé dans le nouveau développement résidentiel. Ainsi, une offre d'achat a été conclue et signée pour le terrain portant le numéro de lot 6 343 569 du cadastre, lequel est d'une superficie de 10 766.06 pieds carrés, au coût de 43 064.24 \$ plus taxes.

46-03-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre en faveur de M. Richard Jomphe le lot 6 343 569, pour un montant de 43 064.24 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 25 février 2021 et présentée à la municipalité, et que M. Émile Hudon, maire et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

7- PHASE 2 PARC DE PLANCHE À ROULETTES – RAPPORT DES SOUMISSIONS

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

Suite à un appel d'offres sur invitation en vue de construire un nouveau module au parc de planches à roulettes, deux soumissions ont été déposées comme suit :

- Tessier Récréo-Parc 36 585.37 \$ plus taxes
- Papillon Skate Parc inc. 26 500.00 \$ plus taxes

Suite aux informations obtenues, les deux (2) soumissions sont conformes. Il est recommandé d'accorder le contrat à Papillon Skate Parc inc.

47-03-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de la phase 2 du parc de planches à roulettes à la compagnie Papillon Skate Parc inc. pour un montant de 26 500 \$ plus taxes, en vue de faire la construction d'un nouveau module à intégrer au parc de planches à roulettes.

8- RÈGLEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – NOMINATIONS DIVERSES

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. En février dernier, divers règlements ont été adoptés. Il s'agit des règlements numéros 1000-21 à 1005-21. Il est nécessaire de nommer des personnes en charge de l'application, en plus de la S.Q.

48-03-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Mario Rochon, inspecteur municipal pour agir en vertu de l'article 25, du règlement # 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

- 49-03-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Mario Rochon, inspecteur municipal pour agir en vertu de l'article 35, du règlement # 1001-21 concernant les nuisances.
- 50-03-21 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Mario Rochon, inspecteur municipal pour agir à titre de fonctionnaire désigné tel que défini au règlement # 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité.
- 51-03-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Mario Rochon, inspecteur municipal et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale pour agir à titre d'autorité compétente, tel que défini au règlement # 1004-21 concernant les animaux.

Départ de M. Michel Tremblay qui perd le lien ZOOM.

9- PROJET DE BONIFICATION DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS – ENTENTE DE PERMISSION AVEC HYDRO-QUÉBEC

M^{me} Dany Dallaire dépose le projet d'entente avec Hydro-Québec, relativement à l'autorisation et aux obligations de la municipalité, dans le cadre de la construction d'une piste cyclable empruntant l'emprise appartenant à Hydro-Québec.

- 52-03-21 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'entente de permission avec Hydro-Québec portant le numéro 1402-024-382756 et d'autoriser M^{me} Dany Dallaire, directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon.

10- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME - MANDAT DE PRÉPARATION

M^{me} Dany Dallaire résume les modifications proposées par le C.C.U. Une offre de services de M. Jean-Yves Bouchard est de plus déposée pour voir à la préparation des règlements de modification. Le C.C.U. recommande d'accorder ce mandat.

- 53-03-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat à M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste pour la préparation des documents pour la modification des règlements d'urbanisme, au coût approximatif de 975 \$.

11- VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – LISTE DES ARRIÉRÉS

Conformément à l'article 1022 du code municipal, la liste des arriérés de taxes préparée par la directrice générale, dans le cadre de la procédure annuelle de vente des immeubles pour non-paiement de taxes, est déposée.

- 54-03-21 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, telle que préparée et déposée auprès du conseil, la liste totalisant 105 750.55 \$.

Après analyse de ladite liste, des immeubles seront soumis à la procédure 2021 de vente pour taxes de la MRC au plus tard le 20 mars prochain.

- 55-03-21 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'ordonner à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, de transmettre avant le 20 mars 2021 au bureau

de la MRC Lac St Jean Est, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales, à moins que les arrérages antérieurs au 1^{er} mars 2019 n'aient été acquittés avant la transmission.

Matricule	Propriétaires	Adresse (désignation)	Taxes et frais dûs*
0972-41-6947	Marjolaine Villeneuve	113, rue Fortin Lot # 4 718 238	2 697.67 \$
1069-85-7242	Mathieu Lalancette Audrey Gagnon	1186, rang Belle-Rivière Lot # 4 717 918	4 369.09 \$
1072-05-2075	Benoit Audet Sylvie Verreault	464-466, rue De Quen Lot # 4 718 273	6 202.67 \$
1073-74-0471	Xavier Jean-Gagnon Valérie Berubé	133, rue Larouche Lot # 4 718 533	8 931.68 \$
1076-86-1329	Karina Côté André Côté	Rang des Îles Lot # 4 718 033	1 809.42 \$
1077-07-1891	Alain-Anick Fortin	Rang des Îles Lot # 4 719 696	998.05 \$

*Montant excluant les taxes 2021

12- CORRESPONDANCE

Diversité 02

Demande de reconnaissance de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

56-03-21

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la reconnaissance de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai prochain et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

M. Michel Tremblay réintègre la rencontre via téléphone.

Croix-Rouge Lac St-Jean Est

Demande en vue de tenir une levée de fonds sous forme de barrage routier sur le territoire le 15 juillet 2021.

57-03-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Croix-Rouge Lac St-Jean Est afin de tenir une levée de fonds sous forme de barrage routier le 15 juillet prochain sur le territoire de la municipalité.

Alexandre Tremblay-Girard et Julie Turcotte

Lettre de sensibilisation et de demande afin d'améliorer l'offre de services de garderie sur le territoire de la municipalité.

M. le maire mentionne que la situation sera évaluée et que dans la mesure des pouvoirs de la municipalité, des démarches seront faites.

13- RAPPORTS DES COMITÉS

Régie incendie

M^{me} Claire Girard fait état du bilan mensuel du mois de janvier 2021 des appels reçus sur le territoire.

OMH

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 17 février dernier. Il y aura abolition de l'OMH, local suite au regroupement du secteur Sud. Un comité provisoire sera formé.

Comité des loisirs

M^{me} Nathalie Simard résume la rencontre du 25 février dernier et revient sur divers projets discutés.

Le comité dépose une demande d'aide financière de 2 000 \$ pour l'organisation de la semaine de relâche 2021.

58-03-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la demande d'aide financière de 2 000 \$ pour l'organisation de la semaine de relâche 2021.

C.C.U.

M^{me} Suzy Lessard résume les deux rencontres tenues les 3 et 17 février 2021. Plusieurs des points discutés ont été traités par le conseil. Le comité a de plus analysé le projet de citation de l'église comme bien patrimonial.

Comité des ressources humaines

M^{me} Suzy Lessard résume la rencontre du 23 février dernier. En outre, l'ouverture des emplois d'été a été discuté et autorisé.

Comité de sécurité publique

M^{me} Suzy Lessard résume la rencontre du 22 février dernier. Divers problématiques et projets d'amélioration de sécurité routière ont été discutés, notamment sur la rue De Quen.

Comité camping

M^{me} Suzy Lessard résume la rencontre du 23 février dernier. Le comité a débuté les discussions concernant les travaux à réaliser cet été.

Comité Internet

M. Pierre Boudreault résume la première rencontre tenue en février.

Régie parc industriel

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

59-03-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Popote roulante des Cinq cantons – contribution annuelle 2 200 \$

Comité des travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 9 février dernier. Il a été question notamment d'éclairage, du bilan en eau et du système de désinfection de l'eau potable.

14- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-03

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

60-03-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-03 au montant de 325 008.47 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	260 159.34 \$
- Déboursés :	86 113.27 \$
- <u>Retenues :</u>	
Transport Dany Gagnon	(3 264.14) \$
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	325 008.47 \$

LES POINTS # 15 À 18 SONT REPORTÉS À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

ON PASSE AU POINT # 19

19- AFFAIRES NOUVELLES

A) Journée internationale de la femme

M. Jean-Sébastien Allard tient à souligner la Journée internationale des femmes qui est ce jour même.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

AJOURNEMENT

61-03-21

À 20 h 14, il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 22 mars 2021 à 19 heures.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale